BEGES DE L'INSEE
UN BILAN CONVENABLE QUI DEMANDE À ÊTRE AMÉLIORÉ

LORS DU GROUPE DE TRAVAIL DU 4 OCTOBRE 2022, LA DIRECTION A PRÉSENTÉ LES PREMIERS RÉSULTATS ET SON ANALYSE DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE INSEE, QU'ELLE QUALIFIE DE GLOBALEMENT SATISFAISANTS, AVEC CEPENDANT DES EFFORTS À FOURNIR EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE CES GAZ. UN PLAN D'ACTIONS DEVRA À CETTE FIN ÊTRE DRESSÉ.

LA CFDT S'INTERROGE SUR L'ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DE CERTAINES DONNÉES DANS CE BILAN. ELLE RESTERA ATTENTIVE AU PLAN D'ACTIONS QUI SERA MIS EN ŒUVRE.

Compte-rendu de groupe de travail du CTR, BEGES, Octobre 2022

La réalisation d'un **bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** est une obligation triennale légale pour certaines administrations de l'État et entreprises. Il a pour but d'identifier les possibilités de réduction de ces émissions et de définir un plan d'actions.

Son rapport est rendu public et adressé à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Son périmètre, qui couvre les émissions directes et indirectes significatives liées à l'activité de l'entité considérée mais non l'usage de ses produits, reste encore à circonscrire plus finement.

> La CFDT demande à connaître les méthodes de calcul utilisées par le prestataire pour l'établissement du BEGES.

UN BILAN DE BONNE QUALITÉ ET SATISFAISANT

Le BEGES de l'Insee a été réalisé dans le cadre de ceux des autres administrations du Ministère et coordonné par celui-ci. Il porte sur l'année 2019, dernière année « type » sans Covid, et rentre dans le cadre des plans Bercy vert et Insee Vert.

La Direction explique la grande complexité de la tâche et le nombre important d'agents qu'il a fallu mobiliser pour recueillir les données nécessaires. Le prestataire a, dit-elle, jugé ces données « de bonne qualité ».

Pour elle, ce bilan provisoire est de bonne qualité et traduit des comportements vertueux.

DES LIMITES ET DES POINTS DE MÉTHODOLOGIE DISCUTABLES

La Direction reconnaît cependant que certains points d'ordre méthodologique restent à investiguer (limites des émissions indirectes "significatives", marges d'incertitudes dans le bilan, liées, entre autres, aux dépenses et à des doubles comptes potentiels.

> La CFDT s'inquiète sur le type d'émissions indirectes qui pourraient potentiellement ne pas être prises en compte dans le BEGES Insee comme les repas du midi pris par les agents, le chauffage et l'électricité des agents à leur domicile en situation de télétravail.

La Direction répond que le bilan portant sur 2019, le télétravail n'était pas encore aussi important qu'aujourd'hui.

Par ailleurs, d'un commun accord méthodologique avec Bercy, seule la restauration collective a été prise en compte pour les restaurants administratifs dont l'Insee a la charge et auxquels s'ajoute l'AGRAF pour le White.

Elle reconnaît comme effectivement discutables, dans cet exemple, les limites des émissions indirectes et une sous-estimation des émissions de gaz à effet de serre s'il fallait tenir compte de tous les repas du midi pris par les agents en situation de travail.

LES RÉSULTATS CHIFFRÉS DU BEGES INSEE

Les calculs amènent à des émissions Insee de 15 350 tonnes équivalentes CO2 en 2019, soit 2,9 T équivalent (éq.) CO2 par agent, qui se répartissent ainsi :

Répartition des émission de gaz à effet de serre Insee

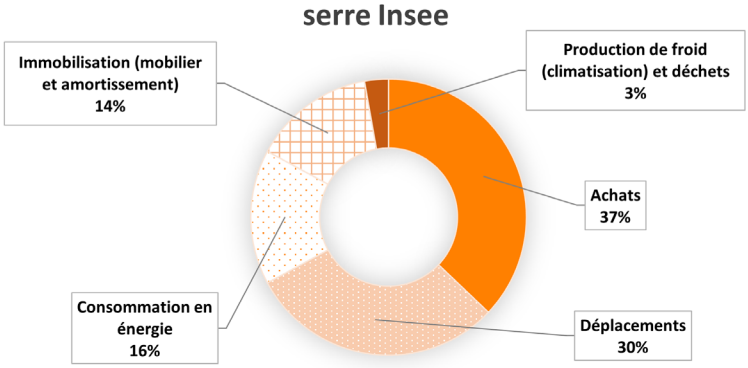

La part importante prise par les achats et l'amortissement des immobilisations relativise l'impact des déplacements professionnels.

La CFDT s'étonne des grandes différences de ces résultats comparés à ceux figurant dans le rapport de l'Inspection générale (IG) sur les postes immobilisations, matériels informatiques et achats.

La Direction répond que le rapport de l'IG était une première esquisse des émissions (estimées à 12 000 T éq. CO2 sur cette même année 2019) et que les différences proviennent de la façon de comptabiliser celles-ci et d'autres incertitudes.

UNE COMPARAISON IMPROPRE AVEC LES AUTRES ADMINISTRATIONS

Le BEGES rapporte une comparaison avec les autres administrations du Ministère qui amène une bonne tenue des émissions Insee sans être meilleur, selon la Direction, même si celles-ci restent liées à la spécificité de chacune.

La CFDT s'étonne effectivement de l'inadéquation de cette comparaison.

La Direction répond que cette comparaison s'arrête à montrer la bonne conduite de l'Insee en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Selon elle, cette mise en regard avec nos administrations voisines nous protège d'emblée d'une situation où des efforts parallèles et d'ampleur, résultats chiffrés à l'appui, seraient demandés.

UNE COMPARAISON PAR ÉTABLISSEMENT QUI PÉNALISE FORTEMENT LES ÎLES

La comparaison par site montre un impact fort des émissions de nos DR situées en outre-mer ainsi que celles, notables mais plus modérées, de la DR de Corse.

Celles-ci sont en grande partie dues aux déplacements professionnels en avion et, dans des proportions moindres, à une consommation électrique produite localement et carbonée.

La comparaison met également en évidence les émissions des sites où étaient localisés les serveurs en 2019.

Sur les 32 sites Insee étudiés, 2 ont une performance énergétique classée en G, Lyon et le CSM (anciens locaux), et 3 ont une classe F, le White, Nantes et Lille.

La CFDT s'étonne de la performance énergétique F pour le White.

La Direction répond que ce n'est pas le bâtiment du White, en partie non neuf, qui explique cette classe énergique, mais son usage et les serveurs informatiques qui y étaient également présents en 2019.

DES DÉPLACEMENTS MAÎTRISÉS, MAIS QUI PÈSENT...

Par les résultats du bilan, la Direction souligne avoir levé l'inquiétude qui aurait fait des déplacements des enquêteurs, spécificité de l'Insee, une question centrale dans les émissions de CO2.

Ainsi, les déplacements des enquêteurs contribuent pour 52 % (1 293 T éq. CO2) aux déplacements professionnels totaux Insee.

Les déplacements des agents de bureaux se répartissent, pour leur part, pour deux tiers à ceux domicile-travail (2 131 T éq. CO2) et pour un tiers à ceux professionnels (1 175 T éq. CO2).

Une forte part de ces derniers sont liés aux déplacements en avion.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

Prisca Blancard, Secrétaire générale, 06 30 24 51 51, CSM de Metz	**Stéphane Dupin**, DR Auvergne Rhône-Alpes

UN SYSTÈME D'INFORMATION ET DES MATÉRIELS SOUS CONTRÔLE

Le système d'information (SI) Insee (matériel et utilisation) pèse pour 1 280 T éq. CO2, (soit 7,5 % de nos émissions totales) qui se répartissent ainsi :

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du SI

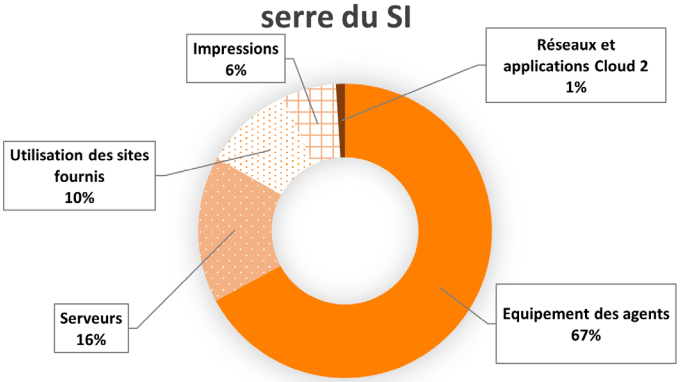

L'usage externe (par ex. internautes sur le site Insee.fr, utilisateurs de nos API, collecte) contribue pour 1,3 % des émissions.

Si l'on y inclut les services informatiques (logiciels, maintenance, prestations), ce taux atteint les 19 %.

> La CFDT s'interroge sur le projet actuel d'intégration de l'application zoom à Outlook. Celui-ci pourrait être porteur d'émissions de CO2 inconsidérées du fait que beaucoup d'agents consomment du flux zoom en permanence.

La Direction évoque une bonne gestion du matériel Insee avec une quasi-exemplarité sur sa durabilité avec des achats intelligents opérés en amont. Des efforts d'ampleur seraient difficiles encore à faire à notre petite échelle.

LE PLAN DE TRANSITION DU BEGES

Pour la Direction, ce bilan montre que nos émissions de gaz à effet de serre sont à l'image de n'importe quel pays dit « riche » et produites essentiellement par nos achats de biens importés, nos déplacements en voiture et en avion, et la façon de nous chauffer. C'est précisément sur ces postes que l'Institut possède des possibilités d'agir et là où des efforts sont à faire, malgré le fait que les leviers d'actions ne soient pas tous à sa portée.

> La CFDT s'interroge sur la proportion des émissions sur laquelle l'Insee pourrait avoir des marges de manœuvre. Elle demande une quantification de ce ratio.

Le plan de transition du BEGES, ou plan d'actions, vise à se donner les moyens pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre à horizon de 3 ans.

Selon la Direction, l'objectif n'est pas de mettre en regard la pollution en matière d'émissions de gaz à effet de serre d'un côté et l'activité de l'Insee de l'autre. Il s'agit de réfléchir ensemble aux façons de s'améliorer et contribuer à réduire celles-ci tout en continuant à exercer nos métiers, à réaliser nos missions, sans réduire la valeur ajoutée de la production statistique de l'Insee.

Pour ce faire, 5 ateliers, constitués en petits groupes, se sont montés en septembre-octobre 2022 pour réfléchir sur plusieurs thématiques :

- les bâtiments (énergie, équipements, etc.),
- le numérique (écoconception applicative, gestion du parc matériel, gestion des infrastructures),
- les déplacements des agents de bureau (domicile-travail et professionnels, flux, véhicules, infrastructures),
- la collecte des enquêtes et recensement (vision transversale, impact du multimode sur les déplacements, véhicules des enquêteurs, courriers annonce, etc.),
- un atelier transversal sur les comportements, la sensibilisation et le pilotage (communication, formation).

AU-DELÀ D'*INSEE VERT*, UN CADRE PLUS FORMEL ET QUANTIFIÉ

La Direction précise que parallèlement, le plan d'actions devra inclure :

- un calcul d'estimation et l'examen des conséquences des émissions de gaz à effet de serre,
- la réduction des incertitudes du BEGES et la fourniture de données plus pertinentes à son élaboration future (actuellement prévue en 2025 pour l'année 2024),
- la manière d'inscrire dans la démarche de conception d'enquête la prise en compte de ces facteurs d'émission (outil pour le concepteur d'enquête).

Le plan Insee vert rentre dans le cadre du plan d'actions qui en découlera et qui formalise ainsi la démarche.

La Direction reconnaît que le plan Insee vert aurait dû être intégré de façon plus formelle dans le panorama général.

Il s'agit donc de décliner ce que contient Insee vert sans en changer les orientations, mais de les quantifier et d'en étudier les conséquences.

> La CFDT demande que soit présenté aux élus en dialogue social le plan d'actions qui sera réalisé.

Le BEGES définitif accompagné de son plan de transition devraient être présentés en Comité de Direction en décembre pour une approbation et une diffusion le même mois ou en janvier 2023.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Retrouvez les documents du groupe de travail du CTR sur Symphonie
- Insee vert : un plan d'envergure, mais une liberté locale limitée
- Réduction de l'empreinte carbone de l'Insee : allons-y !
- Une empreinte à réduire avec les agents
- Rapport de l'IG : l'empreinte environnementale des activités de l'INSEE

Prochaines réunions

10 novembre : Bilan handicap et SST, exécution budgétaire 2022, budget 2023

15 novembre : DRH : bilan des promotions, organisation RH DG/DR, DDAR : inventaire des archives en DR, UCAT : avant-projet calendrier dialogue social 2023